

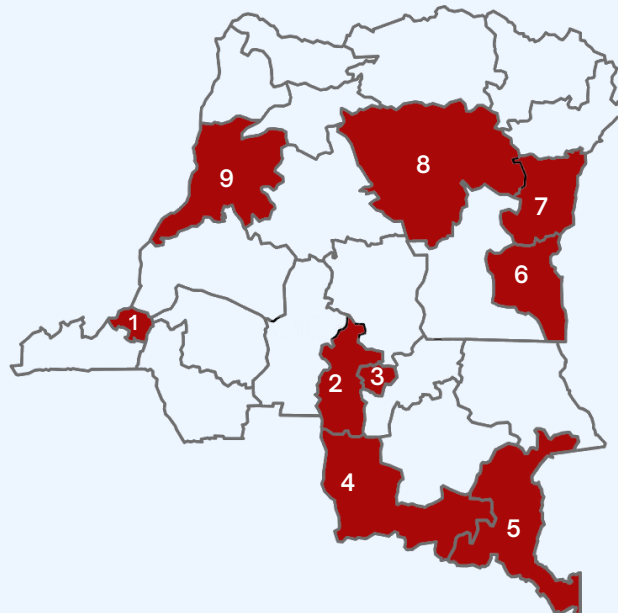
# PARLONS ÉLECTIONS



EDITION N° 21  
19 – 25 DECEMBRE 2022

## ZONES D'INTERVENTION DU PROJET

- 1 Kinshasa
- 2 Kasai-Central
- 3 Kasai-Oriental
- 4 Lualaba
- 5 Haut-Katanga
- 6 Sud-Kivu
- 7 Nord-Kivu
- 8 Tshopo
- 9 Equateur



## A propos du bulletin

Ce bulletin répond aux rumeurs qui circulent dans les communautés, en ligne et sur les plateformes de médias sociaux autour des élections et du processus électoral en RDC.

La collecte se fait sur le terrain par les Commissions Diocésaines Justice et Paix (CDJP) de neuf provinces, et en ligne sur les réseaux sociaux et les sites web par NEXT CORP et CONGO CHECK.

## ANALYSE DES CATÉGORIES DES COMMENTAIRES COLLECTÉS DANS LA COMMUNAUTÉ



Tous les feedbacks collectés durant cette période sont des rumeurs.

## Rumeur #1

Récoltée au Nord-Kivu

” Pendant le processus électoral, la CENI devra obligatoirement tenir compte des conditions des personnes vivant avec handicap.



Discussion communautaire



## RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

La CENI affirme avoir pris des mesures pour la prise en charge des personnes qui ont été préenregistrées, mais aussi de personnes vulnérables dans différents Centres d'inscription et pendant le vote :

« L'article 17 des mesures d'application de la loi, portant identification et enrôlement des électeurs, stipule que pour faciliter l'identification et l'enrôlement des personnes vulnérables, le Président du Centre d'inscription accorde une priorité d'accès à ces dernières. En effet, les personnes vulnérables passent en priorité dans les files d'attente des Centres d'inscription notamment, les personnes vivant avec handicap, les vieillards, les albinos ainsi que les personnes qui ne supportent pas la lumière et la chaleur. L'article 58 de la loi électorale stipule que l'électeur qui se trouve dans l'impossibilité d'effectuer seul l'opération de vote a le droit de se faire assister par toute personne de son choix ayant la qualité d'électeur. « Les agents sont au courant et ont été formés pour ça », a déclaré Nestor Maroyi, chargé de sensibilisation à la CENI.

## Rumeur #2

Récoltée à Kinshasa

” On a reporté l’enrôlement pour le mois de février.

 Facebook



## RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

L'ajournement annoncé par le président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) ne concerne que le territoire de Kwamouth dans la province de Mai-Ndombe. Le début des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs est effectif depuis le samedi 24 décembre 2022 dans la première aire opérationnelle.

« Les kits sont déjà déployés à Kwamouth, mais l'enrôlement se fera au même moment que dans l'aire opérationnelle 3, le temps que la paix revienne dans cette partie du pays », avait déclaré Denis Kadima à la radio Top Congo FM la veille du lancement de cette opération.

Mais partout ailleurs dans l'aire opérationnelle 1, les opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs ont débuté samedi 24 décembre. A titre de rappel, l'aire opérationnelle 1 comprend les provinces suivantes : Équateur, Kinshasa, Kongo Central, Kwango, Kwilu, Mai-Ndombe, Mongala, Nord-Ubangi, Sud-Ubangi et Tshuapa. L'inscription des électeurs dans l'aire opérationnelle 3 ira du 16 février au 17 mars 2023.



## Rumeur #3

Récoltée au Nord-Kivu

“ Une carte d'identité nationale sera aussi octroyée en plus de la carte d'électeur.



Discussion Whatsapp



## RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Non, aucune carte d'identité nationale n'est délivrée pendant l'opération d'enrôlement des électeurs. Il est vrai que le gouvernement avait suggéré qu'il y ait mutualisation des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs, ainsi que celles du recensement général de la population.

« Cette option avait été supprimée pour éviter le risque d'aller au-delà du délai constitutionnel (pour l'organisation des élections) », selon la CENI.

Le gouvernement a choisi de prioriser d'abord l'identification et l'enrôlement des électeurs par la CENI. Ensuite, cette dernière transmettra son fichier fiabilisé à l'office national d'identification de la population (ONIP) et à l'Institut national des statistiques (INS) pour le début effectif de l'opération d'identification et recensement général de la population qui doit conduire à l'octroi de la carte d'identité nationale.

## Rumeur #4

Récoltée à Kinshasa

“ Les Congolais qui auront 18 ans après l’enrôlement seront-ils privés de leur droit de vote ?

 Discussion Whatsapp



## RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« Les Congolais qui auront 18 ans après l’enrôlement ne seront pas privés du droit de vote. Ils sont éligibles maintenant à l’enrôlement parce que la loi dispose que tous les Congolais qui auront 18 ans révolus à la date du dernier scrutin du cycle électoral peuvent se faire identifier et enrôler.

Concrètement les non majeurs nés au plus tard le 31 décembre 2006, sont éligibles à l’enrôlement des électeurs. Ceux qui auront 18 ans en décembre 2023 pourront participer au vote. Les autres pourront voter aux élections locales prévues en 2024, selon le calendrier de la CENI », selon Me Eddy Kisile, conseiller juridique à la CENI.

## Rumeur #5

Récoltée à Kinshasa

” Nous ne connaissons même pas où se trouvent les sites d’ enrôlement.

 Facebook



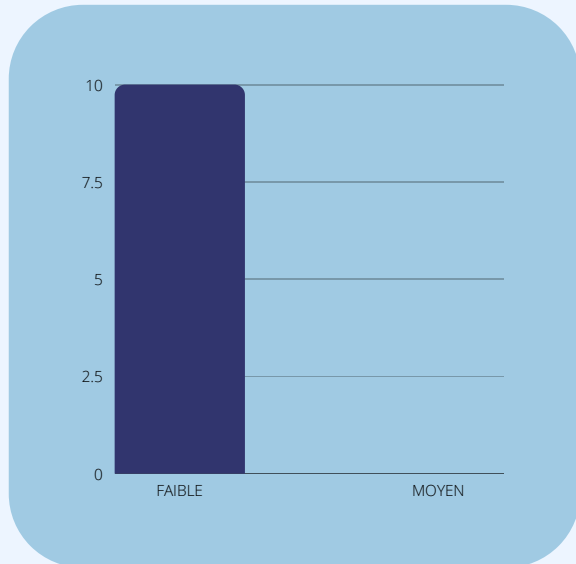
## RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Les centres d’ inscription se trouvent dans toutes les communes de Kinshasa. Ce sont pratiquement les mêmes centres que ceux des cycles passés.

La très grande majorité d’ entre eux sont situés dans les mêmes écoles que lors des élections de 2018, 2011 et 2006.

# ANALYSE

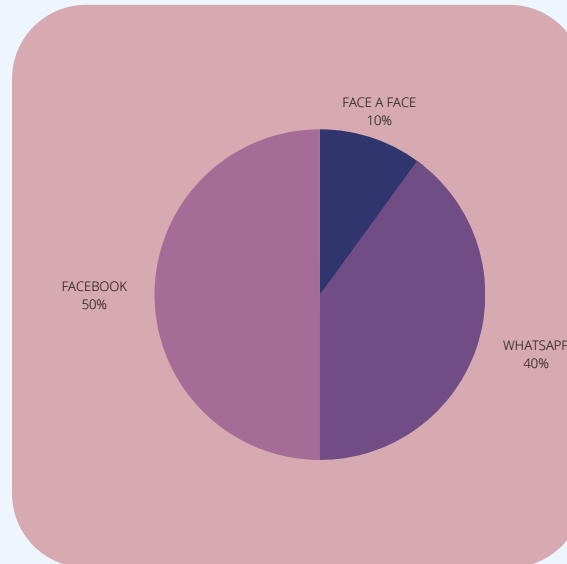
## Niveau de risque



Du 19 au 25 décembre 2022, nous avons collecté 10 rumeurs dans 2 provinces parmi les 9 ciblées par le projet. De ces rumeurs, 9 proviennent en ligne sur les médias sociaux dont 5 sur Face Book et 4 sur WhatsApp ; et 1 provient de la collecte hors ligne.

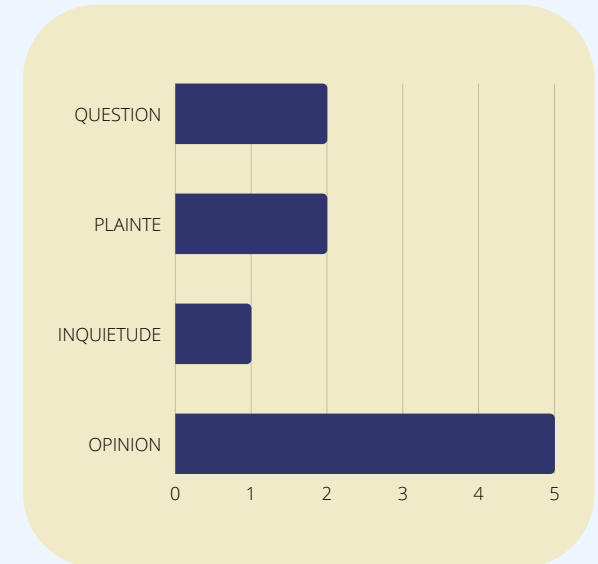
Toutes ces rumeurs ont un niveau de risque faible.

## Canal de partage des commentaires



Pour cette période, nous avons trouvé que Face Book est le canal qui a plus été utilisé pour partager les rumeurs qui circulent autour des élections en République Démocratique du Congo avec 5 feedbacks suivi de WhatsApp avec 4.

## Type de Commentaire



5 feedbacks collectés pendant cette période reflètent les opinions et faits personnels divers, 2 questions, 2 plaintes et 1 inquiétude.



**Vous voulez nous  
donner votre avis,  
vous impliquer ou  
partager des données ?**

**Nous aimons discuter !**

Contact:  
Thérèse Ntumba

✉ [info@actualite.cd](mailto:info@actualite.cd)

☎ +243 971 189 467

# PARLONS ÉLECTIONS

EDITION N° 21

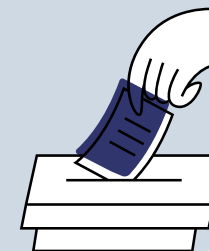
19 - 25 DECEMBRE 2022

Consulter également :



Parlons élections :  
les éditions précédentes:

<https://lokutamabe.com/>



Ce bulletin est produit par Kinshasa News Lab avec l'appui technique d'Internews dans le cadre du programme Media Sector Development Activity (MSDA)

**Date de publication : 30 décembre 2022**

